

Depuis juillet 2011, la direction générale des Finances publiques (DGFIP) propose aux collectivités et établissements publics locaux le service : "Demande de valeurs foncières". Ce service permet aux collectivités intéressées d'obtenir gratuitement, à leur demande, des données foncières relevant de leur périmètre géographique pour conduire leur politique foncière et d'aménagement.

Les fichiers fournis récapitulent, sur le périmètre concerné, les ventes immobilières publiées dans les conservations des hypothèques, complétées du descriptif des biens en provenance du cadastre, sur une période maximale de cinq ans. Ce service est accessible à partir du portail de la Gestion publique de la DGFIP (portail.dgfip.finances.gouv.fr).

MODE OPÉRATOIRE

- ➔ Inscription préalable requise auprès du Service de la Fiscalité Directe Locale de la direction départementale/régionale des finances publiques géographiquement compétente sur présentation des pièces suivantes : pièce d'identité, mandat ou pouvoir, statuts pour les établissements publics
- ➔ Habilitation et fourniture de l'identifiant et du mot de passe nécessaires à l'accès au portail de la Gestion publique
- ➔ Connexion sécurisée et saisie du formulaire de demande en ligne
- ➔ Contrôle, validation et traitement de la demande par la DDFiP/DRFiP saisie (délai de 10 jours)
- ➔ Consultation et téléchargement des résultats via la connexion sécurisée au portail de la Gestion publique

ATTENTION : Les départements d'Alsace et de Moselle ne sont pas couverts par le dispositif à ce jour.

VOTRE CORRESPONDANT

VOUS ÊTES	VOTRE CORRESPONDANT DGFIP EST
Commune, Intercommunalité, Département	Prise en charge par la direction départementale. (Service de Fiscalité Directe Locale)
Région	Prise en charge par la direction régionale. (Service de Fiscalité Directe Locale)
Établissement public	Prise en charge par le Service de Fiscalité Directe Locale (SFDL) de la direction de rattachement : elle correspond au département d'établissement. <i>Exemple : Pour un établissement domicilié à COURNON (63) avec une compétence géographique sur les départements 63 et 15, la prise en charge sera réalisée par le SFDL du département 63.</i>
Paris / Ile de France	Pour Paris votre correspondant est la direction régionale des Finances Publiques de Paris. (Pôle Gestion Publique Secteur Public Local)